# Information

de l’Entreprise publique «Centre national ukrainien de l’éducation internationale» du Ministère de l’Education et des Sciences de l’Ukraine.

Conformément à la Procédure de délivrance des invitations aux étrangers et aux personnes apatrides en vue d’effectuer des études (stages) en Ukraine et de leur enregistrement, approuvée par l’arrêté du Ministère de l’Education et des Sciences de l’Ukraine n° 1541 du 01.11.2013, enregistrée au Ministère de la Justice de l’Ukraine le 25.11.2013 sous le n° 2004/24536 et afin de garantir par le Ministère de l’Education et des Sciences de l’Ukraine l’authenticité des invitations délivrées pour entrer en Ukraine à des fins éducatives, toutes les invitations pour les études délivrées par les établissements d’enseignement aux étrangers sont soumises à l’inscription dans les systèmes électronique du Ministère de l’Education et des Sciences de l’Ukraine. Les données personnelles des étudiants étrangers utilisées lors de l’enregistrement des invitations pour les études et incluses dans le formulaire de l’Invitation pour les études approuvé par la loi seront utilisées pour faire entrer des invitations délivrées dans une base de données ainsi que pour fournir, le cas échéant, un soutien de information pour étranger invité à faire ses études en Ukraine.

# Accord

**pour la collecte et le traitement de données personnelles.**

Je soussigné, ,

**donne par la présente mon accord** à l’Entreprise publique «**Centre national ukrainien de l’éducation internationale**» du Ministère de l’Education et des Sciences de l’Ukraine agissant en vertu de la Loi de l’Ukraine «Sur la protection des données personnelles», pour la collecte et le traitement de mes données personnelles dans les fichiers d’enregistrement (bases de données), y compris sous forme électronique, dont le suivi effectué par l’entreprise est autorisé par le Ministère de l’Education et des Sciences de l’Ukraine exclusivement dans la limite du but et des objectifs statutaires de l’entreprise et pour un éventuel transfert les missions diplomatiques de l'Ukraine à l'étranger et les missions diplomatiques des autres Etats accrédités en Ukraine, selon ma nationalité et d'autres tiers en cas d'une demande en vertu de l'article 16 de la loi de l'Ukraine «Sur la protection des données personnelles».

Les données personnelles suivantes peuvent être traitées:

* données de passeport : nom et prénoms complets, date de naissance, série, numéro, date de délivrance du passeport ainsi que la nationalité;
* le pays de résidence;
* le genre;
* le (les) document(s) relatif(s) à l’éducation.

Le « » 20 , ( )

(signature) (Nom et prénoms)